

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 30/06/2023

Nombre de membres présents : 12

Date d'affichage : 30/06/2023

Séance du 06 juillet 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE SIX JUILLET à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

Présents : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Christian CHAMAYOU, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Dominique GERARD, Christine CHRETIEN, Benoît MARQUES, Caroline CANTIE, , Olivier REGNAULT, Nathalie DEGUDE,

Absents excusés : Ludovic MARLOT (pouvoir à Richard FERNANDEZ), Nadine HERAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR) et Mohamed BOUMEDIENNE (pouvoir à Benoît MARQUES).

Secrétaire de séance : Lydie FOISSAC

OBJET TARIFS REPAS ENFANTS ET ADULTES CANTINE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer des nouveaux tarifs pour les repas à la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mohamed BOUMEDIENNE)

- **FIXE** le tarif d'un repas à la CANTINE, comme suit :
 - 5.97 € un repas adulte.
 - 3.83 € un repas enfant,
 - 3.51 € un repas enfant à partir du 3^{ième} enfant,
 - 1.98 € panier repas fourni par la famille, en cas de régime.

 - 4.80 € un repas enfant, domicilié hors de la commune de Fréjairolles,
 - 4.19 € un repas enfant, domicilié hors Fréjairolles, à partir du 3^{ième} enfant
 - 2.51 € panier repas fourni par la famille, en cas de régime

- **DECIDE** de mettre en place une clause de revoyure dans le cas où la cuisine centrale modulerait ses tarifs en cours d'année scolaire.

Fait et délibéré les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Certifie exécutoire

Secrétaire de Séance

Jérôme CASIMIR, maire

Reçu en Préfecture, le
Publié ou notifié

